

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3432

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 1827 de M. Descoeur

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 2 par les mots :

« de métropole et d’outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.